

République Démocratique du Congo



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CABINET DU CHEF DE L'ETAT
CELLULE DE COMMUNICATION

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
FÉLIX-ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO,
CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA SADC
SUR L'ÉTAT DE LA NATION**

Kinshasa - RD Congo, Samedi 10 Décembre 2022



**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,
Mes très chers compatriotes,**

Conformément aux dispositions de l'article 77 de la Constitution, je rendais compte, il y a un an, au peuple souverain à travers l'auguste assemblée de ses élus réunis en Congrès, des moments clés qui ont ponctué la marche de la Nation au cours de l'année 2021, dans un contexte sécuritaire particulier, marqué par la proclamation de l'état de siège dans les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri. Une année après, alors que nous présagions un avenir meilleur, c'est-à-dire, la résolution de la crise sécuritaire qui sévissait dans cette partie de notre territoire national, c'est avec tristesse que nous constatons son aggravation au grand dam de nos populations.

Cette fois, alors que je me fais l'agréable devoir de me soumettre à nouveau à cet exercice constitutionnel de situer la Nation sur les événements qui ont jalonné l'année civile qui s'achève tout en traçant le chemin à venir ; notre pays fait l'objet d'une agression lâche par le Rwanda, sous couvert du mouvement terroriste du M23 — avec pour conséquence directe, un drame humanitaire qui expose des millions de nos compatriotes à une situation d'errance et de précarité.

C'est donc dans ce contexte particulier exigeant de nous responsabilité, solidarité et cohésion que je rends un hommage appuyé à toutes celles et ceux de nos compatriotes qui nous ont quitté au cours de cette année. Il s'agit notamment de centaines d'hommes, femmes et enfants lâchement assassinés à Kishishe, dans le Nord Kivu, par les terroristes du M23 avec la complicité du Rwanda ; et d'autres compatriotes pour avoir défendu et servi la patrie jusqu'au sacrifice suprême.

En leur mémoire, **je vous prie de bien vouloir vous lever afin d'observer, ensemble, un moment de recueillement.**

Je vous remercie.

**Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Mes très chers compatriotes,**

J'aimerais rendre compte des progrès enregistrés dans la réalisation de mes engagements contenus dans le Programme d'Action du Gouvernement 2021-2023, dont l'objectif ultime est de concourir à l'avènement d'un **État fort, prospère et solidaire** autour des axes prioritaires y déclinés entre autres : la restauration de la paix et de la sécurité, le renforcement de l'autorité de l'État,



la relance de l'économie nationale, l'assainissement de la gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, la protection de l'environnement, l'amélioration qualitative des conditions de vie des populations, la Couverture Santé Universelle, la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement de base, l'autonomisation de la femme ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Distingués Invités,
Mes très chers Compatriotes,**

Il n'est un secret pour personne que l'Est de notre pays est, depuis des décennies, le théâtre de plusieurs conflits armés attisés par des forces négatives, entraînant des violences insoutenables sous toutes les formes, ainsi que le pillage systématique de nos ressources naturelles, dans l'indifférence quasi-totale de la Communauté Internationale.

C'est dans ce contexte que j'ai proclamé le 03 mai 2021, l'état de siège dans les deux Provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, afin de vaincre définitivement cet état de fait qui met à mal nos efforts de développement. Cependant, alors que les résultats engendrés par l'état de siège se faisaient des plus encourageants, l'année 2022 a été le témoin de la résurgence des velléités expansionnistes du Rwanda, sous couvert du M23.

Face à cette agression, deux options étaient retenues, à savoir, la résolution du conflit par la voie du dialogue ou, en cas d'échec, la riposte à la menace par l'action coordonnée de nos Forces de Défense et de Sécurité.

En ce qui concerne la première option, un effort considérable avait été fourni sous l'impulsion des Chefs d'État des pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est, dans le cadre du Sommet organisé à Nairobi le 20 juin 2022. A l'issue dudit Sommet, il a été signifié d'abord, aux groupes armés locaux, la cessation immédiate des hostilités les engageant ; ensuite, aux groupes armés étrangers, leur départ du territoire national ; et enfin, spécifiquement au M23, le retrait de ses troupes des territoires qu'il occupe. Par ailleurs, une force régionale composée de troupes des États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est se déploierait dans la zone de conflit et procéderait au désarmement des groupes armés locaux et étrangers réfractaires. Je me dois de vous confirmer que les premiers contingents de cette Force régionale ont foulé le sol congolais.

Dans le même ordre d'idées, sous les bons offices du Président angolais, Son Excellence Monsieur Joao LOURENÇO, Médiateur désigné de l'Union Africaine, avec l'appui de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs ainsi que des Nations Unies ; une tripartite s'est tenue à Luanda le 6 juillet 2022.



La feuille de route qui en est sortie préconisait primo, la cessation des hostilités et le retrait du M23 des positions qu'il occupe, secundo, la création d'un mécanisme ad hoc de vérification et d'observation entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda.

Dans la même veine, un ballet diplomatique s'est poursuivi à Kinshasa avec la visite des Chefs d'Etat et des personnalités telles que : leurs Excellences Messieurs les Présidents de la République d'Angola, de la République du Kenya ou encore celui de la République de Guinée Bissau, voire d'un ancien Chef d'État en la personne de Son Excellence Uhuru Kenyatta, facilitateur désigné par la Communauté d'Afrique de l'Est dans le cadre du Processus de Nairobi ; et d'Envoyés spéciaux, toujours dans cette optique de mettre un terme définitif à ce conflit.

De fil en aiguille, d'autres voix se sont ajoutées à la nôtre condamnant, dans les termes les plus forts, la poursuite de l'avancée sur terrain dudit mouvement terroriste tout en exigeant, non seulement, la cessation immédiate des hostilités, mais aussi, le retrait sans concession des territoires occupés par la coalition constituée par les Forces de Défense du Rwanda (RDF) et le Mouvement du 23 Mars (M-23).

À cet égard, j'ai pris acte de la position claire prise par les États-Unis d'Amérique ainsi que par les Envoyés spéciaux du Royaume de Belgique, de la France et du Royaume-Uni près les Grands Lacs, par laquelle ils réaffirment leur attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des pays de la Région des Grands Lacs.

Aussi, je félicite notre Parlement qui, à travers la Recommandation de l'Assemblée nationale du 8 novembre 2022, a déclaré le M23 comme groupe terroriste et interdit au Gouvernement de procéder à l'intégration, au mixage et au brassage au sein des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, de la Police Nationale Congolaise, et de tout autre service de sécurité, des éléments issus des groupes armés, qui se sont livrés à des violations massives des droits de l'homme au préjudice des populations congolaises.

Je rends hommage à nos Forces Armées qui tout en restant attentives aux efforts diplomatiques que nous obligent notre ouverture au monde et nos engagements internationaux, défendent la Patrie et sont déterminés à poursuivre l'ennemi jusqu'à son dernier retranchement.

**Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Chers compatriotes,**

Face à la persistance des menaces contre la paix et la sécurité de notre pays, j'ai, lors de mon adresse télévisée de novembre dernier à la Nation, galvanisé nos troupes et fait appel à la vigilance de notre population, particulièrement de notre



jeunesse en l'incitant à se faire enrôler massivement au sein de nos Forces de Défense et de Sécurité.

A cet effet, je ne saurai passer sous silence la réponse de la jeunesse à l'appel patriotique à défendre la Patrie, dont j'ai pu mesurer avec fierté l'ampleur lors de ma visite d'inspection à la base militaire de Kitona le jeudi 8 décembre.

Je salue aussi les initiatives du monde universitaire visant à accompagner de manière structurée l'engagement patriotique de la jeunesse estudiantine à la défense de la Patrie.

Sur le plan militaire, je dois vous confirmer qu'avec professionnalisme et bravoure, nos vaillantes troupes des FARDC continuent de mener activement les combats sur terrain. Je vous rassure que le Gouvernement de la République ne ménage aucun effort pour apporter tout le soutien logistique et financier nécessaire aux différentes opérations de reconquête de ces espaces. À ce propos, la loi de Programmation militaire promulguée cette année contribuera à la montée en puissance de nos Forces Armées à la hauteur des enjeux géostratégiques du pays.

Je saisis cette opportunité pour remercier tous nos compatriotes pour le soutien qu'ils apportent à nos Forces Armées, notamment, à travers les différentes marches organisées sur toute l'étendue du Territoire national et les nombreux messages d'encouragement qui ont suivi.

Comme je l'ai toujours affirmé, je reste profondément convaincu que la préoccupation de tous les Congolais, en dépit de nos petites divergences d'approche politique, idéologique, religieuse, tribale et autres, demeure avant tout, la préservation de l'intégrité de la Nation congolaise.

Ce que nous endurons présentement n'est qu'une épreuve qui ne doit nullement nous affecter. Soyez rassurés que nous allons la surmonter la tête haute.

**Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Mes très chers compatriotes,**

Pour rappel, la proclamation de l'état de siège avait pour but d'endiguer ces menaces graves et de sécuriser les populations et leurs biens. À ce jour, ces prorogations s'inscrivent dans une perspective de consolidation des acquis de ces opérations militaires engagées et de la poursuite des actions d'envergure en vue de mettre fin au terrorisme et restaurer l'autorité de l'État dans lesdites provinces.

J'entends également réitérer, ici, que l'état de siège n'a pas vocation à s'éterniser. Certes, il impose à nos populations de consentir des sacrifices qui affectent leur mode de vie habituel, mais il demeure le cadre approprié et compatible avec la nature des opérations déployées pour mieux affronter les ennemis de la paix.



A ce propos, j'avais reçu en audience, le 12 octobre dernier les Députés nationaux et sénateurs du Nord Kivu et de l'Ituri, porteurs des préoccupations des populations des provinces concernées par l'état de siège. Cette rencontre avait consolidé l'idée d'une Table-Ronde sur l'évaluation de l'état de siège dont les travaux du Comité préparatoire se sont tenus récemment.

Les travaux de ce Comité permettront la convocation, dans les jours à venir, de la Table-Ronde devant évaluer l'état de siège et au besoin, de le requalifier.

**Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Mes très chers compatriotes,**

Nos efforts pour lutter contre les groupes armés actifs dans la partie orientale de notre pays ne sauraient être dissociés de la nécessité d'assurer la réinsertion professionnelle des jeunes démobilisés, car ce besoin constitue une composante essentielle de mon engagement de pacifier le pays et promouvoir la réconciliation nationale, la cohésion et l'unité nationale.

Le nouveau Programme de Désarmement, de Démobilisation, Réinsertion communautaire et stabilisation (P-DDRCS), se distingue des autres par son approche de réinsertion axée sur le relèvement communautaire. La réinsertion des ex-combattants se fait dans une logique d'intégration sociale au sein des communautés et non au sein des FARDC.

Sa mise en œuvre suit son cours normal et a déjà enregistré certaines avancées significatives notamment la validation de la stratégie nationale, la nomination et installation des coordinations provinciales du Nord-Kivu, du Sud- Kivu et de l'Ituri et la démobilisation de 1470 hommes et 43 femmes dont la formation-emploi est en phase de démarrage.

A propos justement de la formation-emploi, le Service National s'offre aujourd'hui comme une alternative, un outil adéquat d'encadrement et de prise en charge de la jeunesse désœuvrée face à la menace de dégradation des valeurs morales, civiques et patriotiques.

Je me suis donc résolu à redynamiser ce service qui a pour mission d'éduquer, d'encadrer et de mobiliser les jeunes congolais aux actions civiques et patriotiques en vue de matérialiser la reconstruction de notre pays.

Je vous informe qu'à ce jour 4500 jeunes communément appelés "KULUNA, SHEGUE ou VAGABOND" venus des provinces de Kinshasa, du Kongo Central, du Kasai Oriental, du Kwango, du Haut-Lomami, du Haut-Katanga et de Lualaba sont au Centre de Formation de KANIAMA-KASESE en vue de leur encadrement et réinsertion sociale. Ils y reçoivent une formation paramilitaire et un encadrement civique et patriotique en vue d'une professionnalisation.



**Honorables Députés et Sénateurs,
Mes très chers compatriotes,**

D'aucuns se posent la question quant à l'organisation des prochaines élections. En réponse à cette préoccupation légitime, je tiens à préciser que pour **consolider notre jeune démocratie encore fragile**, le respect des cycles électoraux demeure une exigence. Ainsi donc, il est fondamental de pouvoir se mobiliser pour que le prochain scrutin soit organisé dans le délai constitutionnel.

Au cours de mon discours sur l'état de la Nation de décembre 2021, j'avais attiré votre attention sur les préalables pour la tenue des prochaines élections. Je m'étais solennellement engagé et j'avais sollicité l'engagement de tous pour des élections que nous voulons inclusives, transparentes et crédibles.

Je suis donc heureux et confiant d'affirmer, ce jour, que l'année 2023 sera essentiellement électorale, avec l'organisation de scrutins multiples et à tous les niveaux, sur la base du calendrier publié par la Commission Électorale Nationale Indépendante, le 26 novembre 2022.

Selon ce calendrier, les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs vont débiter ce 24 décembre 2022 dans la première des 3 Aires Opérationnelles et se poursuivront à travers le territoire national. Par ailleurs, le même calendrier établit la perspective de l'organisation des élections locales en République Démocratique du Congo, pour la toute première fois depuis des décennies.

Aussi, convient-il de signaler que, par souci d'inclusion, la Commission Électorale Nationale Indépendante s'est résolue d'identifier et d'enrôler nos compatriotes de la diaspora dans 5 pays choisis en guise d'expérience pilote. Il s'agit de la République d'Afrique du Sud, du Royaume de Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique et de la France

C'est ici le lieu de lancer un appel pressant et patriotique à toutes les filles et à tous les fils de notre pays, répondant aux exigences légales et civiques, de se mobiliser et de se faire enrôler massivement selon le chronogramme établi par la CENI, condition d'exercice de leur droit de vote.

Face aux multiples enjeux qu'occasionne le processus électoral en cours, j'ai instruit le Gouvernement à accompagner la Commission Électorale Nationale Indépendante et à ne ménager aucun effort relatif à la mise à sa disposition des ressources nécessaires à la réussite de ses opérations.

A ce propos, je suis fier de confirmer que le Gouvernement congolais, tout en restant ouvert à l'accompagnement de nos partenaires techniques et financiers,



finance à 100 % le budget du cycle électoral en cours suivant le plan de décaissement convenu avec la CENI.

Je lance un appel solennel à tout notre Peuple et à toutes les parties prenantes pour s'impliquer de manière active, positive et constructive dans ce processus électoral.

**Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Mes très chers Compatriotes,**

Les élections voulues de tous ne peuvent se tenir aisément que dans un climat de paix sociale et de pacification des esprits. Or, on constate depuis peu, l'apparition de conflits intercommunautaires dans certaines de nos provinces.

Après la province du Haut-Katanga où la cohabitation entre communautés katan-gaise et kasaïenne posait problème, le Maï-Ndombe, est à ce jour en proie à une vive tension entre les communautés Teke et Yaka. Les violences qui en découlent ne sont plus circonscrites dans le seul territoire de Kwamouth. Elles s'étendent vers d'autres zones des provinces du Kwilu, du Kwango ou même dans la périphérie de Kinshasa où sont installés des membres des deux communautés Yaka et Teke.

Dans les provinces du Haut et du Bas-Uélé, la migration pastorale des Mbororo constitue un autre facteur de crise et de perturbation sociale, allant jusqu'à laisser courir le risque d'une éventuelle implosion. Le Kongo Central, n'est pas non plus en reste. Les habitants de tout un village ont été déguerpis de leur terres à la suite d'un conflit foncier. Au Kasaï Oriental, différents conflits de pouvoirs coutumiers sont signalés. C'est le cas, notamment, du conflit opposant les groupements de Bakwa Bowa et de Bena Kabindi, secteur de Nsangu en territoire de Katanda.

Lors de la réunion du Conseil des ministres du vendredi 14 octobre 2022, j'avais rappelé mon intransigeance quant au phénomène des conflits communautaires, quelles qu'en soient la nature et l'origine. Pour ce faire, j'avais enjoint tous les gouverneurs de province à activer les mécanismes de veille et de prévention des conflits communautaires, afin de prévenir et de favoriser la cohésion provinciale, facteur indispensable à la bonne tenue des élections.

Je rappelais également la nécessité de veiller à ce que les décisions de justice, intervenant dans le cadre de ces conflits, puissent réellement être motivées selon les sources du droit reconnues par notre Constitution et ne souffrir d'interférences et d'interprétations subjectives au risque de désacraliser l'autorité de l'État, de consacrer l'impunité et de concourir à l'insécurité de nos compatriotes.



**Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Distingués Invités,
Mes très chers Compatriotes,**

La justice, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, élève une Nation, dit-on. Elle demeure la meilleure garantie de l'État de droit en ce qu'elle concrétise l'idéal de rendre à chacun ce qui lui est dû et exprime l'idée de l'égalité de tous devant la loi.

Au registre de la gouvernance judiciaire, le diagnostic global que j'établissais lors de mon dernier discours sur l'état de la Nation révélait essentiellement cinq défis majeurs auxquels s'affronte mon engagement à améliorer la bonne administration de la justice.

Il s'agit, d'abord, d'une couverture judiciaire insuffisante du territoire national et des effectifs insuffisants, mal déployés, largement en deçà des besoins ; ce qui constitue une entrave au droit d'accès à la justice pour nos concitoyens. Ensuite, l'insuffisance ou la modicité des moyens alloués à l'administration de la justice tant pour le traitement des magistrats que pour le fonctionnement. Il y a aussi le problème criant des infrastructures et équipements judiciaires et pénitentiaires affectant tant l'environnement dans lequel le droit est dit que les conditions carcérales des personnes détenues ou condamnées. Et enfin, la qualité des décisions de justice, le comportement des acteurs judiciaires, l'absence de sanction et le non-respect des mécanismes légaux dans le choix des magistrats à promouvoir.

Pour y remédier, je me suis engagé à apporter des réponses idoines, à titre de thérapie à ces maux qui rongent la gouvernance de notre justice. Cinq mille magistrats ont été recrutés et seront affectés au cours des exercices budgétaires de 2023 et 2024, en raison de 2500 chaque année. A ceux-ci s'ajoute la réhabilitation de près de 300 magistrats injustement révoqués. Cette seule action aura pour effet de tripler les effectifs actuels des magistrats et permettre ainsi une couverture suffisante de la cartographie judiciaire. Il est donc important que le Conseil Supérieur de la Magistrature veille à une répartition équilibrée lors des affectations des magistrats en évitant la politique actuelle visant à concentrer certains magistrats dans les ressorts des villes au détriment des milieux ruraux. C'est aussi une question de justice et d'équité dans la gestion de la carrière. En outre, un accent particulier doit être mis sur les conditions de travail, dont les rémunérations des magistrats afin de réussir cette réforme. J'invite donc l'Assemblée nationale et le Sénat à y veiller dans le cadre du vote de la loi des finances. Dans le même ordre d'idées, la formation continue et la spécialisation des magistrats devraient être encouragées et soutenues afin de doter notre justice des acteurs outillés.



Pour ce qui est de l'environnement judiciaire et pénitentiaire, j'invite le Gouvernement, dans le cadre du budget d'investissement, à travailler pour doter les institutions judiciaires et pénitentiaires des infrastructures appropriées.

J'encourage aussi le Gouvernement et le Conseil Supérieur de la Magistrature de travailler à mobiliser les partenariats publics-privés en vue de doter le pouvoir judiciaire des infrastructures adéquates. Je note avec satisfaction que le Conseil d'Etat expérimente déjà ce mécanisme pour la construction du Palais de Justice devant abriter les Juridictions de l'ordre administratif de Kinshasa.

J'encourage le Premier Ministre à faire aboutir les discussions en cours au regard des conclusions de la Commission qu'il a mise en place et à conduire ce processus à sa maturité en prenant en compte les derniers éléments de l'évolution du dossier. Mon Cabinet y apportera son concours afin que, dans un bref délai, les ministères concernés par ces discussions formalisent ce partenariat.

Quant à la qualité des décisions de justice, cause de l'érosion de la confiance entre la justice et notre peuple, j'insiste, d'une part, sur le renforcement de la sanction contre les magistrats véreux qui n'ont ni vocation ni conviction pour l'idéal de la justice et, d'autre part, sur l'observance rigoureuse des critères légaux dans le choix des animateurs de la justice. Comme je l'avais dit autrefois, l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. Une fois encore et comme toujours, le Conseil Supérieur de la Magistrature est mis face à ses responsabilités devant la Nation.

Avec les avancées significatives dans la mise en œuvre du processus de Justice Transitionnelle en République Démocratique du Congo, j'encourage le parlement à finaliser le processus du vote de la Loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Ceci afin d'offrir à notre pays un cadre juridique historique qui, pour une fois, s'intéresse à la situation des victimes et non des bourreaux, et partant, stopper avec le cycle de violence et d'impunité souvent décrié. Cette initiative, portée par la Première dame que je félicite en passant, est issue des conclusions de la table ronde tenue en 2021.

Dans le même ordre d'idées et à la suite de ce processus législatif attendu, le Gouvernement est appelé à accompagner la mise en œuvre du cadre institutionnel y afférent. Il va sans dire que le concours des experts de la commission interinstitutionnelle mise en place par mon Cabinet et ayant contribué aux travaux techniques sera nécessaire pour cet accompagnement.



**Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Distingués Invités,
Mes très chers Compatriotes,**

S'agissant de l'**Administration Publique**, j'avais fait de son rajeunissement une des priorités de mon mandat pour plus d'efficacité. C'est ainsi que le Gouvernement a engagé une série de réformes visant l'amélioration des conditions de travail et de gestion de la carrière des Agents et Fonctionnaires de l'Etat. Un dispositif graduel de mise à la retraite combiné à la promotion des nouveaux cadres et agents a été mise en place pour répondre au vieillissement prononcé du personnel, aux fictifs et au cumul des fonctions. Ainsi la mise à la retraite de 10.000 fonctionnaires de l'État est en cours et 5000 jeunes agents sont en processus de recrutement.

Aussi, dans un élan humaniste et suivant ma vision de l'état de droit, j' ai signé en juillet dernier, une série d'ordonnances portant réhabilitation des centaines des fonctionnaires, révoqués ou retraités en 2009 et 2010, en violation de la loi, ce qui donnait l'impression d'un règlement de comptes. L'état de droit que nous voulons tous et appelons de nos vœux ne saurait s'accommoder avec des telles pratiques. Le Gouvernement a déjà disponibilisé des fonds nécessaires pour couvrir cette réforme. Plusieurs autres mesures ont été prises, notamment le recensement général, les mécanisations progressives et la régularisation statutaire des agents et fonctionnaires de l'État.

Ceci permettra de maîtriser la masse salariale à moyen terme.

Enfin, je ne peux passer sous silence cette dernière mesure, appelée à soulager les pensionnés de l'Etat. Il s'agit de l'extension de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat aux Provinces et à l'ensemble des retraités, qui, hier, en étaient exclus.

**Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Mes très chers Compatriotes,**

L'année 2022 qui s'achève, a été particulière sur le plan diplomatique. Par sa position géostratégique, sa biodiversité, ses ressources naturelles, notamment hydrauliques et minières, au cœur de l'Afrique, notre pays se doit de jouer un rôle majeur dans la marche du monde, en général, et dans celle de l'Afrique, en particulier.

Pour relever ce défi ; plusieurs actions visant à régénérer notre politique extérieure et à restaurer notre leadership naturel, ont été menées.



La 12e Conférence Diplomatique tenue à Kinshasa en février de cette année a été l'occasion de donner corps à ma vision du leadership de la République Démocratique du Congo. Elle a permis non seulement de repenser les axes prioritaires de notre diplomatie mais aussi de projeter l'amélioration des conditions de vie et de travail dans nos missions diplomatiques.

Le Gouvernement a consenti des efforts pour redorer l'image de marque de notre diplomatie. Il s'agit notamment de l'apurement de nombreuses dettes cumulées depuis plusieurs années par nos Ambassades et Consulats, ainsi que la rémunération du personnel diplomatique.

Pour revenir aux actions et autres événements clés qui ont jalonné cette année, notre pays a reçu la visite officielle de sa Majesté le Roi des Belges, Philippe. Cette visite a raffermi les relations d'amitié historiques existant entre la République Démocratique du Congo et le Royaume de Belgique.

Toujours dans le cadre de l'amélioration des relations belgo-congolaises, il va de soi de rappeler la restitution à notre pays de la dépouille mortelle du Premier Ministre du Congo, Patrice-Emery Lumumba.

Ceci a permis à sa famille biologique et à la Nation tout entière, de lever ce long et interminable deuil qu'elles portaient, suivant nos coutumes bantoues. En marge de ces obsèques, la République a honoré deux de ses compagnons de fortune ; à savoir Maurice Mpolo et Joseph Okito, en les admettant dans l'ordre national « Héros nationaux » Kabila – Lumumba.

C'est dans ce même contexte que le Roi Philippe a procédé à la restitution du masque «Kakungu», initiant ainsi un processus de restitution complète des autres objets d'art du patrimoine congolais, exposés au Musée de Tervuren en Belgique. Dans la même dynamique, la visite officielle du Souverain Pontife initialement prévue pour cette année, reste d'actualité.

Honorables Députés nationaux et Sénateurs, Distingués Invités,

Toujours sur le plan diplomatique, je vous rappelle que c'est avec honneur et fierté que la République Démocratique du Congo a eu à exercer, à travers ma personne, de février 2021 à février 2022, la Présidence de l'Union Africaine. Les actions marquantes de cette mandature sont notamment la mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine, « ZLECAF » en sigle, ainsi que l'organisation, à Kinshasa, de la première Conférence sur la masculinité positive ayant débouché sur la Déclaration de Kinshasa, à l'issue de laquelle mes paires de l'Union Africaine m'ont fait l'honneur de me désigner « Champion de la masculinité positive ».



Dans le même registre, d'autres responsabilités nous ont été confiées, comme l'exercice de la Présidence de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale, ou encore l'exercice de la Présidence de la Communauté de Développement d'Afrique Australe.

Il convient également de rappeler la conclusion et la signature, au cours de cette année, de plusieurs accords d'intérêt économique. A l'ordre de ceux-ci, nous pouvons citer : l'adhésion de la République Démocratique du Congo à la Communauté d'Afrique de l'Est. Il en est de même des efforts fournis par notre pays, notamment, à travers sa participation au forum multilatéral de la TICAD7 tenu à Tunis, dont le thème central convergeait vers le développement et la croissance économique.

Toujours dans ce chapitre de la coopération, notre pays se voit doter d'un atout économique important grâce à la tenue à Kinshasa du 42ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements de la SADC, Sommet qui au passage a été une grande réussite, et au cours duquel plusieurs décisions ont été prises dont la plus importante pour la République Démocratique du Congo est celle qui, en général, devra permettre à la Communauté sous-régionale de booster son industrialisation.

Dans le même ordre d'idées, je tiens à signaler la bonne coopération jusqu'ici entretenue par notre pays avec tous ses partenaires internationaux dans le cadre de la lutte commune menée contre les effets néfastes du changement climatique notamment à travers le mécanisme compensatoire.

Après la 26ème Conférence sur les changements climatiques tenue à Glasgow l'année dernière, la République Démocratique du Congo a eu l'honneur d'être retenue pour organiser, en collaboration avec la République Arabe d'Egypte et en partenariat avec les Etats du Bassin du Congo, les travaux préparatoires de la 27ème Session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, appelés « PréCOP27 ».

L'organisation de celle-ci a été l'opportunité pour la RDC d'affirmer son leadership tant au plan africain qu'au plan mondial, notamment dans le domaine de la gestion des eaux, des forêts et de la biodiversité. Ces assises de haut niveau ont connu la participation de plus de 60 pays, des représentants des groupes de négociation, du Secrétariat de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques, ainsi que des représentants de la Société civile.

A l'issue de la Pré-COP27, le Brésil, l'Indonésie et la République Démocratique du Congo avaient décidé de mutualiser leurs stratégies face aux enjeux mondiaux sur le climat, dans la mesure où les trois ont des intérêts communs dans le cadre du débat sur le changement climatique. Ce rapprochement a abouti à la signature d'un accord entre ces trois pays.



Notre pays avait également, en amont, organisé début septembre 2022, à Yangambi, lieu hautement symbolique en ce qu'il constitue un des réservoirs des tourbières, une Conférence scientifique internationale qui a été un moment de réflexion et de partage sur la thématique « Contribution des forêts du Bassin du Congo et des autres bassins tropicaux de la planète à la lutte contre le changement climatique ».

C'est ici qu'il convient de souligner la participation efficace de la République Démocratique du Congo à la COP27 tenue en République Arabe d'Egypte. Ces assises ont eu pour mérite de démontrer d'une part que la République Démocratique du Congo est un pays solution pour sauver notre planète, et d'autre part, l'adéquation entre l'impératif de la préservation de l'environnement et la question sécuritaire.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Distingués Invités,**

Que dirions-nous de notre économie en 2022 ?

Elle se porte de mieux en mieux !

Vous vous souviendrez, que les indicateurs économiques affichaient déjà, l'an passé, une reprise de la croissance après la pandémie de COVID19 qui avait conduit à un ralentissement de l'activité économique. Le point sur la situation économique et sociale mettait néanmoins en évidence des avancées significatives plaçant notre pays sur l'orbite de la croissance. Aujourd'hui encore, nous apprécions la consolidation de cette croissance économique avec un taux d'augmentation de richesse de 6,1% malgré une situation économique mondiale morose caractérisée par la guerre en Ukraine.

Notre économie affiche une résilience face aux chocs exogènes liés notamment au conflit Russo-Ukrainien. En effet, la flambée de prix observée dans plusieurs pays, conséquence de ce conflit, a su être maîtrisée chez nous par des mesures stratégiques sans lesquelles le prix du carburant à la pompe coûterait le triple du prix actuel. Le gouvernement de la République a donc su éviter à notre peuple l'asphyxie.

Au rang des différentes mesures stratégiques préconisées, se trouve entre autres, la constitution d'un stock considérable des produits pétroliers et la dotation pour la société SONAHYDROC d'une ligne de crédit lui permettant d'améliorer ses capacités de stockage.

Dans la perspective d'assurer une indépendance énergétique, anticipant d'éventuels chocs exogènes liés à des prix internationaux du carburant, plusieurs initiatives ont été lancées pendant cette année 2022 dans le secteur des Hydrocarbures dont la certification des réserves pétrolières et gazières qui a donné lieu au lancement des appels d'offres pour 27 blocs pétroliers et 3 blocs gaziers.



Cette initiative rentre dans ma vision d'établir des chaînes de valeurs productives à l'échelle nationale pour enfin permettre à la population d'apprécier les effets de la croissance jusqu'ici peu palpable.

La mise en valeur des blocs pétroliers permettra une transformation locale des produits pétroliers par la construction des usines de transformation telles que les raffineries et les usines pétrochimiques, ce qui augmentera inévitablement la production pétrolière en République Démocratique du Congo et réduira sa dépendance aux produits importés.

L'exploitation des blocs gaziers fera de notre pays un producteur du gaz méthane avec un potentiel de 66 milliards de mètres cubes de gaz; un projet susceptible d'augmenter sensiblement l'offre énergétique de la sous-région et représentant une opportunité d'emploi considérable.

Abordant justement cette question d'énergie, il me revient de faire également le point sur l'offre d'électricité qui constitue une priorité de mon quinquennat de par sa contribution au plan d'industrialisation que nous avons lancé pour la République Démocratique du Congo.

Une augmentation de la desserte en électricité dans la partie Est de la ville de Kinshasa a été rendue possible avec la construction du poste de Kimbanseke, offrant la possibilité à 2 millions d'habitants de bénéficier de l'électricité.

Pour la partie Nord-Ouest les travaux de construction du poste de Kinsuka sont en cours, l'état d'avancement est estimé à 70%. Ce poste raccordé aux lignes de transport de Zongo 2 pourrait à terme alimenter 4 millions de Kinois.

En milieu rural, les travaux de construction des lignes de transport pour le barrage de Kakobola, dans la province du Kwilu, sont terminés. Le projet est désormais dans sa phase de distribution et permettra d'alimenter, les Villes de Gungu, Idiofa, Kikwit et Bandundu ville d'ici le mois de septembre 2023.

Par ailleurs, avec la mise en place de l'ANSER, l'Agence Nationale d'Electrification et de service Energétique en milieu rural et périurbain, et son déploiement progressif à travers le pays, plus de 30 000 ménages pourront accéder à l'électricité à travers le Fonds Mwindi. Ce fonds dont la première dotation provient de moi-même, permet de drainer d'importants financements du secteur tant public que privé et d'inciter les entreprises privées à s'implanter dans les zones rurales et périurbaines. Aujourd'hui, 49 territoires ont pu bénéficier de ces investissements. La perspective est d'atteindre les 145 territoires en 2023.

En plus du fonds Mwindi et en prélude du déploiement de mini et micro centrales dans les 145 territoires de la RDC, le Gouvernement, à travers l'ANSER, a expérimenté son approche de l'électrification rurale et périurbaine. A ce jour plus de 20



projets sont répartis dans les provinces formant le Grand Bandundu, le Grand Kasai, le Grand Équateur ainsi que le Grand oriental au bénéfice de plus de 500 000 personnes.

Les travaux de réparation et de réhabilitation des centrales de Nzilo et Nseke dans la province du Lualaba, sont en cours. Le taux d'avancement à ce stade est estimé à 80 %. Muadigusha, dans le Haut-Katanga tourne déjà à plein régime. La centrale de Busanga, quant à elle, avec sa capacité de 240 Mégawatts, est déjà opérationnelle. Sa mise en service permet de répondre efficacement aux besoins des miniers. Son déploiement vers les populations environnantes ne relève plus que des formalités administratives.

Ici, je voudrais également annoncer la mise en valeur prochaine du gaz torché de Perenco, dans le mix énergétique au Kongo Central.

Le même effort d'amélioration du taux de desserte en électricité a été consenti dans le secteur de l'eau. La partie sud-est de Kinshasa a bénéficié du projet de construction de l'usine de traitement d'eau de Lemba Imbu de 200 000 m³/J, dont la première phase de 35 000 m³/J que j'ai inaugurée le 23 août 2022 permet déjà, d'alimenter en eau potable environ 600 000 habitants de 11 quartiers de la commune de Kimbanseke et 3 quartiers de Ndjili.

Incessamment les parties centre et ouest de Kinshasa vont bénéficier, dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement d'eau de Binza Ozone de 330 000 m³/J, dont le premier module de 110 000 m³/j est déjà en phase d'essai de fonctionnement en attendant son inauguration prévue en janvier 2023 pour impacter environ 1 800 000 personnes.

Les travaux de réhabilitation des ouvrages et équipements du captage d'eau et de l'usine de traitement d'eau de Ndjili, pour améliorer l'approvisionnement en eau potable de près de 5 000 000 d'habitants de la ville de Kinshasa, sont exécutés à 93 %.

En vue de l'augmentation du taux de desserte en eau potable dans la ville de Mbuji-Mayi, les travaux relatifs au repompage de Bakwa-Kapanga, pour une production de 40 000 m³/j sont exécutés à 95 %, tandis que ceux rattachés au captage de Lukelenge sont réalisés à 30 %. Ce projet est appelé à alimenter environ 1.000.000 d'habitants de la ville de Mbuji-Mayi.

Plusieurs autres projets sont en cours pour améliorer la desserte en eau à Uvira, Bunia, Buta, Isiro, Kalémie, Kananga, Demba, Lubutu, Ilebo, Likasi, Kikwit et Kenge.

Tous ces efforts exigent une mobilisation de ressources tant internes qu'externes. Qu'il me soit permis du haut de cette tribune de saluer la performance dans la mobilisation des recettes publiques.



Le troisième trimestre s'achève avec une performance significative en termes de recettes publiques, qui a permis l'augmentation des dépenses d'investissement sur fonds propres de l'ordre de 0,2% du PIB, soit près de 20% des réalisations de l'année.

Cette performance est le fruit de la mise en œuvre du pacte de stabilité entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo entamée depuis 2020 en vue d'une bonne coordination de la politique budgétaire et monétaire.

Ainsi malgré des tensions inflationnistes observées au niveau du marché des biens et services, du fait que l'économie congolaise soit frappée par une inflation largement importée notamment via les prix internationaux des produits alimentaires et des carburants, la parité Franc Congolais-Dollars américains est resté globalement stable. Le franc congolais s'est seulement déprécié de 0,6% en 2022, ce qui témoigne de la résilience de notre économie face aux chocs. Il serait souhaitable de maintenir et de renforcer cette dynamique !

Ce pacte de stabilité entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo a rendu possible le rapatriement de 60% des recettes minières conformément au code minier tel que révisé en 2018. Grâce aux achats de devises de la Banque Centrale du Congo lorsque les conditions le permettaient, les réserves internationales brutes de la Banque Centrale du Congo ont augmenté pour atteindre 4,1 milliards de dollars à la fin du mois de septembre 2022, équivalant à 2,1 mois d'importation ; un niveau que notre pays n'avait jamais avoisiné auparavant.

A ce sujet, notre programme avec le Fonds Monétaire International témoigne de notre bonne volonté à œuvrer pour une bonne gouvernance : Ce programme a six revues ; nous avons, à ce jour, respecté les critères quantitatifs conduisant ainsi à la satisfaction de deux premières revues.

En ce qui concerne la transparence et l'efficacité de la commande publique, j'ai lancé officiellement en date du 29 août 2022 l'initiative de l'informatisation des procédures de gestion des marchés publics à travers le système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP). Cette initiative, qui sera pleinement opérationnelle au 1er janvier 2023, vise à couvrir progressivement toutes les entités publiques pour la bonne gestion de la commande publique. Son efficacité est déjà expérimentée au niveau de l'ARMP, la DGCMP et de certaines cellules de gestion des projets et des marchés publics.

La mise en œuvre du Logiciel ISYS-Régies a été poursuivie dans l'objectif d'interconnecter les régies financières (DGI, DGDA et DGRAD) et la LOGIRAD pour l'interconnectivité entre la DGRAD et les services d'assiette.

A propos de l'amélioration de la gouvernance et de la transparence, qu'il me soit permis de relever l'engagement de mon pays à implémenter la norme ITIE, Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. Cette action a permis de réaliser des progrès significatifs dans ce secteur, progrès qui nous a valu d'être couronné cette année par le score général élevé de 85,5 points dans la mise en œuvre de la norme ITIE 2019. Le Conseil d'Administration de l'ITIE,



bien qu'ayant noté et félicité les avancées réalisées par mon pays sur la question de la transparence et de la gouvernance, a encouragé le Gouvernement et le Groupe multipartite à se pencher sur la mise en place d'un ensemble de mesures correctives et recommandations stratégiques qui seront évaluées au cours de la prochaine validation qui débutera le 1er janvier 2025. C'est dire qu'il reste encore du chemin à parcourir !

Néanmoins, je dois vous confirmer que notre regard est vers l'avant. Nous avons publié les contrats négociés entre la République et les tiers notamment l'Accord avec le Groupe Ventora de Dan Getler; ce qui nous a permis de récupérer les actifs miniers et pétroliers significatifs, évalués à plus de deux milliards de dollars américains. Nous continuerons à publier tous les nouveaux contrats en conformité avec les dispositions du Code Minier et les exigences de la Norme ITIE, y compris les contrats renégociés.

En vue de l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement a poursuivi l'élan des réformes sectorielles visant à assainir de façon continue l'environnement économique du pays. Pour plus de performance dans ce secteur, un Tableau numérique de suivi évaluation des réformes climat des affaires a été mis en place et permet en temps réel de réaliser l'état de mise en œuvre des assignations et réformes arrêtées dans la feuille de route gouvernementale. Aussi, en vue de renforcer le dialogue public-privé et d'effectuer une meilleure orientation des réformes compatibles avec les préoccupations réelles des opérateurs économiques, j'ai initié un Baromètre National sur le climat des affaires dont le premier rapport est attendu au premier trimestre de l'année 2023.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption et les crimes économiques, je me suis engagé, depuis mon investiture, à renforcer en amont les mécanismes de vérification, de contrôle et de surveillance dans les secteurs enclins à la corruption avec le concours accru de la Cour des comptes, de l'Inspection Générale des Finances et de la CENAREF.

Une Task force de lutte contre la corruption est en cours d'implémentation par l'APLC, l'IGF et la CENAREF en vue de créer une synergie dans la réalisation de cette mission commune.

Des efforts doivent être fournis pour faire aboutir le processus d'adoption de la loi sur le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme sans oublier l'Étude nationale des risques de blanchiment des capitaux et financement du terrorisme. Tenant compte de notre potentiel et du rôle que nous pouvons jouer dans la transition énergétique avec nos minerais stratégiques que sont le cobalt, le cuivre, le lithium, le manganèse, le nickel et le graphite, cette année 2022 a été l'occasion d'affirmer notre positionnement sur la chaîne de valeur des industries extractives, avec la signature d'un accord de coopération avec la République de Zambie, relatif à la mise en place d'une chaîne de valeur dans le secteur des batteries électriques et des énergies propres.



Dans les prochains jours, il sera mis en place le Conseil de la batterie, une structure technique censée suivre et évaluer la matérialisation de nos engagements mutuels dans le cadre de l'exécution de ce projet ambitieux de la chaîne de valeur compétitive des batteries électriques en RDC. Il a été doté d'un lotissement important d'une superficie de 2000 hectares dénommé Zone Economique Spéciale dans le territoire de Kipushi pour abriter les entreprises à sélectionner dans le cadre du Projet relatif à la construction des composantes des batteries électriques.

Comme je vous l'avais promis, des réalisations à plusieurs niveaux deviennent de plus en plus visibles, c'est le cas de la construction du port en eau profonde de Banana, toutes les mesures suspensives étant levées. J'ai eu l'occasion de visiter le site le jeudi 8 décembre et de constater l'évolution des travaux.

La réhabilitation et la modernisation du tronçon Kinshasa-Matadi-Boma-Moanda; l'élargissement de la voirie urbaine de Kolwezi. La modernisation du tronçon Lubumbashi – Kasumbalesa ; Lubumbashi- Likasi ; Likasi- Pont Lualaba ; les travaux de prolongement de la piste de Kalemie etc.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Distingués Invités,
Mes très chers Compatriotes,**

Dans ma profonde conviction et ma ferme volonté politique de vaincre la pauvreté, celle longtemps créée et entretenue dans notre pays, comme tant d'autres, je me demande comment la République Démocratique du Congo, gracieusement nantie dans la diversité de ses richesses, pouvait se retrouver à la tête du peloton des Pays Pauvres ?

C'est dans cet ordre d'idées que j'ai initié le Programme de Développement Local des 145 Territoires « PDL-145T » en sigle, qui vise à réduire dans notre pays, les inégalités spatiales, à redynamiser les économies locales et à améliorer les conditions et le cadre de vie de nos concitoyens.

Le coût total de ce Programme, réparti sur trois exercices budgétaires, est estimé à 1,66 milliards de Dollars américains à financer sur ressources propres de la République Démocratique du Congo, mais aussi avec l'accompagnement de nos Partenaires au Développement. A ce jour, le Gouvernement de la République a déjà mobilisé 773 millions de Dollars de l'enveloppe globale. Ce programme se décline en trois principales composantes stratégiques qui visent :

Premièrement, l'amélioration de l'accès des populations des territoires ruraux aux services socioéconomiques de base tel que les centres de santé, les écoles, les bâtiments administratifs, les routes de desserte agricole, l'accès à l'eau et à l'électricité.



Deuxièmement, la promotion du développement des économies rurales et des chaînes de valeur dans le secteur de l'agriculture.

Troisièmement, le renforcement de la capacité de gestion en vue du développement local.

Je voudrais aussi vous informer que ledit Programme est entré dans sa phase d'exécution depuis la signature des Protocoles d'Accord entre le Gouvernement de la République et les trois Agences d'exécution, à savoir, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Bureau Central d'Exécution et de Coordination (BCECO), et la Cellule d'Exécution des Financements en faveur des Etats Fragiles ; celles-ci sont déjà à pied d'œuvre.

A ce jour, le PDL-145T a déjà démarré par le lancement des activités relatives à la construction, à la réhabilitation et à l'équipement de 2.143 ouvrages composés de 1.210 écoles, de 788 centres de santé et de 145 bâtiments administratifs. Ce premier volet de travaux vise prioritairement à développer les infrastructures sociales de base et à restaurer l'autorité de l'Etat par l'érection d'un bâtiment administratif au Chef-lieu de chaque territoire. Pour ce volet évalué à 511 millions de Dollars américains, représentant 31% du coût total du Programme, le financement a été intégralement libéré et les travaux évoluent progressivement dans nos différents Territoires.

Le Gouvernement a également transféré aux Agences d'Exécution, une enveloppe de 12 Millions de Dollars américains pour la réalisation des études de faisabilité dans la réhabilitation subséquente des routes de desserte agricole. Aussitôt ces études finalisées, il mettra à la disposition des Agences 250 millions de Dollars américains pour couvrir l'entretien et la réhabilitation de 38.000 Km de routes de desserte agricole.

**Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Distingués Invités,
Mes très chers Compatriotes,**

En ces temps de crise céréalière qui frappe le monde du fait de la guerre Russo-Ukrainienne, le pain à base de manioc produit sur notre territoire national pourra nourrir nos populations. C'est là un exemple concret de la revanche du sol sur le sous-sol que j'ai toujours préconisé et ce, dans le cadre de l'Agenda de la transformation agricole du Congo-Kinshasa (ATA-RDC), soutenu par l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA).

Par ailleurs, en dehors des stratégies et des politiques sectorielles définies à l'issue des assises des Etats Généraux de l'Agriculture, le Plan National d'Industrialisation récemment validé par le Gouvernement de la République prend en compte la problématique de la diversification de l'économie par le développement des chaînes des valeurs des filières agricoles à travers les bassins de production. Plusieurs modèles agroéconomiques sont dès lors développés et actuellement



en cours. On peut citer notamment : Le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Programme Volontaires Agricole (PVA), la Plateforme Agro Industrielle de Lukula (PAIL) et le Projet d'Appui à la Relance et Réhabilitation du Secteur Agricole (PARRSA).

**Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Distingués Invités,
Mes très chers Compatriotes,**

Dès 2050, la République Démocratique du Congo pourra atteindre le chiffre de 200 millions d'habitants et 30 millions rien que pour l'agglomération de Kinshasa. Devant une telle situation, l'État congolais doit être capable d'assurer à sa jeunesse l'accès à l'éducation, à l'instruction et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication d'une qualité irréprochable. L'ampleur de cette tâche est à ce jour réelle et d'une importance cruciale.

Bien que consacré dans la Constitution de notre pays à l'article 43 alinéa 5, la gratuité de l'enseignement primaire n'avait jamais été effective.

Dès mon accession au pouvoir en janvier 2019, j'ai fait de la gratuité de l'enseignement primaire une politique phare devenue opérationnelle à partir de septembre 2019.

Cet investissement ambitieux dans le capital humain de mon pays coûte bien plus d'un milliard de dollars américains par an. Le gouvernement a augmenté le budget alloué à l'éducation de 9,1% de 2021 à 2022 et de 23,9% de l'année 2022 à 2023.

Plus concrètement, les réalisations suivantes témoignent que le leadership et les initiatives politiques audacieux qui ont un impact tangible sur le capital humain sont possibles en RDC :

La prise en charge par l'Etat de 23 150 nouvelles écoles de plus sur les 41 739 écoles publiques avant la gratuité, soit un accroissement de 55 % ; désormais 64 889 écoles publiques bénéficient des frais de fonctionnement ;

La prise en charge à ce jour par le Trésor public avec les efforts propres du Gouvernement de 266.220 enseignants nouvelles unités (N.U.) aussi bien du niveau maternel, primaire que secondaire, sans oublier le personnel des Bureaux Gestionnaires, soit un accroissement des effectifs payés de 65%. Les effectifs des enseignants payés sont passés de 410.254 à 676.454 ;

L'augmentation de l'enveloppe mensuelle de rémunération qui passe de 148 milliards de FC à 224 milliards de FC, soit un accroissement de 51,7 %. La rémunération mensuelle d'un enseignant passe de 159.662, 67 FC à 367 023 FC soit une augmentation de 100 pourcent.

Les effectifs des élèves sont passés de 16.809.413 en 2018 à 22.282.278 en 2022, soit une augmentation de plus de cinq millions d'enfants. Ce qui prouve que la mise en œuvre de la gratuité a bien démarré.



L'augmentation des frais de fonctionnement passant à titre illustratif de 45.000 FC par mois à 2.405.000 FC le mois pour les écoles dites de prestige, soit une progression de 5 344 %, et de 45.000fc le mois à 200.000fc pour les autres écoles, soit une évolution de 344 %. 39. 487 écoles et bureaux gestionnaires ont bénéficié du réajustement des frais de fonctionnement ;

L'allocation de la prime de gratuité et de la prime de brousse aux enseignants des villes et des territoires.

La mécanisation de 68.185 nouvelles unités prévues en 2023 est en cours de réalisation.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Distingués Invités,
Mes très chers Compatriotes,**

Une gouvernance améliorée de la santé publique est un des éléments essentiels pour réaliser le rêve d'un système de santé efficace et efficient.

Malgré quelques améliorations, les prestations de soins et de services de santé connaissent les problèmes récurrents à savoir : (i) une faible couverture sanitaire ; (ii) une faible qualité de soins et de services offerts ; (iii) une faible résilience des structures de santé face aux urgences sanitaires ; (iv) une faible utilisation des soins et services disponibles ; et (v) une faible recevabilité publique des services de santé.

On retiendra en outre que 124 zones de santé sur 516, soit 24 % ne disposent pas d'un hôpital général de référence.

Le secteur de la santé connaît un déficit en infrastructures et équipements répondant aux normes de construction. Sur les 8504 aires de santé planifiées en RDC, 238, soit près de 28 %, ne disposent pas d'un centre de santé et sur 8266 centres de santé répertoriés, seuls 1006 sont construits en matériaux durables, soit 12 %.

C'est compte tenu de ces impératifs d'amélioration de notre système de santé que j'ai fait de la Couverture Santé universelle (CSU) un engagement phare de mon mandat. L'opérationnalisation est effective depuis janvier 2022. Elle se caractérise par les réalisations suivantes :

La création de cinq organes de facilitation de la mise en œuvre de la couverture santé universelle ;

Le parachèvement de la modernisation et la mise en service de l'hôpital général de référence de Lubumbashi (ex Sendwe) ;

La modernisation de l'hôpital militaire du Camp Tshashi ;

La dotation de 3 089 formations sanitaires en médicaments de base et intrants de planification familiale.



La nomination de plus de 1650 médecins afin de se conformer à leur statut particulier et partant, régulariser leur situation administrative, arriérée de plus de deux décennies.

Plusieurs autres réalisations sont en cours et seront effectives en 2023, notamment :

La modernisation, la reconstruction et l'extension de l'hôpital provincial général de référence de Kinshasa (ex-Maman Yemo) ;

La construction et l'équipement de 10 nouveaux bâtiments de l'hôpital général de référence de la Muya à Mbuji-Mayi ;

La construction et l'équipement de 7 nouveaux bâtiments de l'hôpital général de référence St Jean Baptiste de Kansele à Mbuji-Mayi ;

Par ailleurs, il est impératif d'étendre et de consolider le programme de gratuité ciblée des soins prénatals, des accouchements, des soins postnatals et néonataux dans les établissements de soins de santé de la Ville de Kinshasa où 9 zones de santé appliquent déjà la gratuité des accouchements ainsi que dans 11 autres provinces, à savoir le Kwilu, le Mai-Ndombe, le Kwango, le Sud- Ubangi, la Mongala, la Tshuapa, le Maniema, le Haut-Katanga, le Haut- Lomami, le Lualaba et le Nord- Kivu. L'objectif assigné au Gouvernement est de couvrir progressivement l'ensemble des zones de santé de ces provinces et d'étendre cette approche à l'ensemble du territoire national.

**Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Distingués Invités,
Mes très chers Compatriotes,**

S'agissant de la participation de la femme au sein des instances de décision de notre pays, je peux aisément affirmer qu'elle s'est considérablement améliorée au regard des statistiques. Pour la première fois, une femme a été nommée Gouverneure de la Banque Centrale du Congo et une autre a été promue au grade de premier président du Conseil d'Etat, et à ce titre, membre du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature.

De manière spécifique, je voudrais m'attarder sur l'apport de la femme rurale dans le développement de notre pays. En effet, celle-ci représente 70% de la force du travail agricole.

Fidèle à mon engagement de soutenir l'autonomisation de la femme, à travers l'entrepreneuriat féminin, je n'ai pas hésité à encourager la femme maraichère qui par son travail est à même de contribuer à la production agricole, ainsi qu'à la transformation locale. Raison pour laquelle, je soutiens l'initiative « WENZE YA SAMEDI ». En effet, j'ai été agréablement surpris de constater le dynamisme des femmes qui y vendent des produits agricoles, d'élevage et de transformation.

A la jeunesse de mon pays, qui porte haut l'étendard de notre chère Nation, pour



d'aucuns au prix du sacrifice suprême, je réitère mon engagement, exprimé lors de mon adresse à la jeunesse du 30 novembre dernier, de toujours l'associer à la gouvernance de notre pays et à la responsabiliser dans son processus de développement.

Ainsi dans le cadre de la Formation Professionnelle, le Gouvernement s'est appliqué à la mise à niveau de l'offre de formation professionnelle, à la diversification et à la valorisation des métiers ainsi qu'à la modernisation des méthodes pédagogiques et à la requalification de formation de courte durée permettant d'assurer l'employabilité des jeunes et de faciliter leur insertion dans le monde compétitif du marché de l'emploi. C'est ici l'occasion de saluer la mise en place d'un cadre légal dédié à la promotion de l'entrepreneuriat, des start-up et de l'artisanat, à travers les ordonnances-lois y relatives que j'ai promulguées en septembre de cette année.

Au registre de la culture, je formule d'abord une pensée pieuse pour la mémoire de celles et de ceux qui nous ont quitté après nous avoir égayés de leurs talents artistiques, donnant le meilleur d'eux-mêmes. Ensuite, je salue, une fois de plus, l'inscription de la Rumba congolaise sur la liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité. J'encourage le Gouvernement à poursuivre sans relâche les travaux d'achèvement des infrastructures qui vont abriter les activités culturelles, à savoir le Centre Artistique et Culturel de l'Afrique Centrale.

Honorables Députés nationaux et Sénateurs,

J'ai parlé de tout et de tout le monde sauf de vous.

Je vous félicite pour votre production législative remarquable ayant permis de doter notre pays, au courant de l'année qui s'achève, des cadres normatifs essentiels à la marche de la Nation, notamment la loi électorale, la sécurité sociale, l'entrepreneuriat des jeunes, la programmation militaire, la protection et promotion des droits des peuples autochtones, la protection des personnes vivant avec handicap ainsi que l'autorisation de ratification de certains traités importants.

Je vous exhorte à plus d'engagement et d'assiduité au regard des défis collectifs qui nous attendent.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,
Mes très chers compatriotes,**

Il était quasi nécessaire que soit retracé pour votre meilleure gouverne ce long cheminement de notre pays tout au long de cette année, émaillée de plusieurs événements marquants dont son agression sans équivoque par le Rwanda.



Le Gouvernement de la République a, malgré toutes ces contraintes, su maintenir le cap de la croissance avec de nombreuses réalisations à l'instar de la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement Local des 145 Territoires qui a pour vocation de réduire les inégalités sociales et spatiales qui transcendent notre Nation.

Après avoir consacré de l'énergie à remettre les pendules à l'heure, nous pourrons alors espérer rendre palpable l'idéal de la justice sociale, en partageant avec tous les enfants de notre beau pays, les fruits de tant de labeur. L'année 2023 qui s'annonce est, en elle-même, porteuse de bien de choses qui se révéleront certainement très édifiantes pour notre pays.

Il sera surtout question de colmater plusieurs brèches et d'incruster dans le cœur de tous, à travers nos 26 Provinces, ce sens élevé du patriotisme et de l'amour de la Nation, pour consolider efficacement la grande œuvre de sa reconstruction. Je reste convaincu qu'en ce moment où certains paradigmes sont en train de changer fondamentalement dans la perception du monde, il sied de réunir toutes les intelligences de notre Nation dans une cohésion réelle en vue d'une riposte appropriée à ce défi sécuritaire et enfin, jeter les jalons d'un Congo émergent. Je ne pourrai terminer mon propos sans vous exhorter à concourir à l'éclosion d'un citoyen nouveau, vertueux et mu par l'excellence pour bâtir d'un Congo nouveau, digne et prospère.

Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo !

Je vous remercie.